

**PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)  
**SEANCE DU 07 JUIN 2024**

Nombre de conseillers :      en exercice : 10      présents : 08      votants : 08

L'an deux mil vingt-quatre le premier Mars, le conseil municipal de FRESSELINES, dûment convoqué, s'est réuni **en session ordinaire** à la mairie de FRESSELINES, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUGENEST, Maire par Intérim

Date de convocation du conseil municipal : 30 Mai 2024

Présents : M. DUGENEST Jean-Claude, Mme COLAS Chantal, M. CHAMBELLANT Nicolas, M. PENOT Dominique, M. PINET Franck, M. CHEVALLIER Bruno, M. CZAPNIK Marc, M. AUZANNE Didier

Absent excusé :

Absent non excusé : M. ABIAN Vincent

Procuration :

A été élu secrétaire de séance : Mr TALABAZA Christian

**ORDRE DU JOUR**

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Approbation du PV du 11 Avril 2024
- ❖ Etude des demandes de subventions des associations
- ❖ Travaux voirie – bâtiments --Devis
- ❖ Modification de délibérations
- ❖ Protection Sociale Complémentaire des agents
- ❖ Décision modificative
- ❖ Fonctionnement école rentrée scolaire 2024-2025
- ❖ Questions diverses

**1) Approbation du PV du 11 Avril 2024 :**

Observations Monsieur AUZANNE Didier :

Il estime que l'excédent de fonctionnement capitalisé est excessif et que compte tenu d'un taux d'inflation de 5% environ, la perte de pouvoir d'achat pour la Commune, il estime également que la perte est de l'ordre de 25 000.00 € par an.

Il regrette l'absence d'une commission des finances.

Le Conseil Municipal accepte le PV à la majorité sous réserve des observations de Monsieur AUZANNE Didier



#### **6) Protection sociale complémentaire du personnel**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 les Communes sont tenues de participer à l'assurance maintien de salaire du personnel.

Le Centre de Gestion a lancé une procédure de recherche pour les collectivités employant moins de 50 agents.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à cette procédure qui laissera choix à la Commune en fonction du montant des cotisations demandées.

#### **7) Décisions Modificatives BP 2024 et Dépenses Investissement**

Deux délibérations sont nécessaires pour une modification sur le BP 2024.

- Décision modificatives affectant des crédits d'investissement pour des opérations spécifiques (restaurant – boulangerie – boucherie ....)  
Ces crédits seront pris sur l'excédent de fonctionnement 2023.
- Décision modificative de régularisation portant sur des études réalisées pour le bâtiment Boucherie et la toiture de l'Eglise.

#### **8) Ecole : Convention prêt de personnel**

La Commune de VILLARD établira la convention de prêt du Personnel pour la rentrée scolaire 2024/2025

#### **9) Transport Scolaire**

Trois circuits ont été établis par les services de la Région. Il reste à préciser les points d'arrêts et les horaires de prise en charge des enfants et l'heure d'arrivée à l'école.

#### **10) Questions diverses**

1 – Boulangerie demande de prolongation 6 mois bail : Avis favorable du Conseil à la demande de Clément MANEAU. Il sera demandé au notaire Maître LOYTIER la procédure à suivre.

2 – Transfert des pouvoirs de Police à la COMCOM : un arrêté de refus de transfert sera pris par le maire suite à la décision du Conseil.

3 – Maison MOLINIER à Chatre : Monsieur MOLINIER se propose de céder sa maison à la Commune (celle-ci menace ruine et constitue une gêne pour la circulation).  
Il sera demandé au notaire la procédure à suivre.

4 – Droit de préemption d'un terrain bois mis en vente : le Conseil Municipal renonce à l'exercice de son droit de préemption.

5 – Lecture du courrier le Monsieur DUFROC concernant la vitesse trop rapide à la Renauchat (courrier qu'il a remis aux habitants du village). Il informe aussi qu'il a réparé la croix Bleue à l'entrée du village.

6 – Un repas sera organisé pour le personnel ainsi que les conseillers le Vendredi 28 Juin 2024.

7 – Monsieur MANTAT de ATS (Orange) est venu le vendredi 07 Juin 2024 afin de régulariser tous les problèmes avec l'Agence PREMIUM.

8 – Monsieur CZAPNIK informe le Conseil des problèmes de connexion dans le Centre Bourg : Le Conseil Départemental sera prévenu.

9 – Des matelas ont été rachetés pour les Mobil Home.

10 – l'entreprise SARP est intervenue au camping pour vidange de la fosse septique

11- Les marcheurs de St Plantaire organise une marche le 21 Juillet 2024.

12 – Travaux sur le réseau électrique :

- Par le SDEC : réaménagement de l'alimentation du Moulin de Tenèze
- Par ENEDIS : réaménagement de la desserte moyenne tension sur les secteurs des Forges, La Bussière, l'Été, La Charpagne, L'orme, le Château de Vervy, La Sagne : suppression et création de lignes aériennes, mise en souterrain.

13 – Ecole :


Une réunion sera organisée avec les enseignants, le personnel Communal concerné, les élus des 3 Communes de l'ex RPI pour l'organisation de la rentrée et les besoins matériels.

Pour ce qui concerne le personnel, l'agent technique, faisant fonction d'ATEM à Villard, sera mis à disposition de la Commune de Fresselines pour un temps de 28/35° annualisé.

La convention de mise à disposition a été rédigée en accord avec les deux Communes. Le Conseil Municipal donne son accord.

La séance est levée à 23 h 00

Le secrétaire de séance  
Christian TALABAZA

  
Le Maire,  
Jean-Claude DUGENEST.

